



Affaires Juridiques et Commande publique  
Commande publique  
3512 – RA/NR

## ARRETÉ N°2023/204

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2122-18, L1411-5 et L1414-2
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire et des adjoints
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente
- Vu l'arrêté n° 825 en date du 06 juillet 2020 portant délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres permanente

### Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En raison de l'absence de M. Thierry NICOLAS, M. Paul QUIN, Adjoint au Maire, assurera la présidence de la commission d'appel d'offres pour la séance du 06 février 2023.

#### **Article 2**

Le Directeur Général des Services de la Ville de Mulhouse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Paul QUIN, Adjoint au Maire
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse

Le 30 janvier 2023

Le Maire  
  
Michèle LUTZ

#### Copies :

3512 : Commande publique  
3614 : Accueil (affichage et publication)